

DOCUMENT DE BONNES PRATIQUES POUR LES ACTIVITES RANDONNEES

DANS LE PARC NATUREL DU MONTSENY

INTRODUCTION

Ce document de bonnes pratiques pour les activités de randonnée a été élaboré dans le cadre d'un processus de participation dans lequel les centres de randonnée et les entités qui organisent des activités de randonnée dans la zone du parc naturel du Montseny, la FEEC et les gestionnaires du parc

Le travail commun, avec des points de vue différents, mais avec la volonté positive de collaborer et de s'accorder sur ces aspects fondamentaux pour pouvoir réaliser des randonnées et des courses en montagne, a rendu possible la définition de ce document. Ce travail met en évidence l'intérêt pour la conservation de l'environnement naturel et le désir que les activités de randonnée organisées dans le parc naturel et la réserve de biosphère du Montseny servent à valoriser le patrimoine naturel et culturel del Montseny et contribuent à la promotion du développement socio-économique de leurs communes.

Ces activités doivent être une force motrice pour la diffusion et la promotion des aspects d'intérêt dans la zone, avec des références au Parc en tant qu'espace protégé.

Une information adéquate des participants à cet égard peut aider à faire prendre conscience de l'importance de protéger l'environnement et peut contribuer à sensibiliser les participants et la population en général.

Dans un espace habité comme le Montseny, il est également très important de faire connaître cette réalité. Informez sur les aspects liés à la propriété privée des terres que vous traversez, l'importance des activités agricoles, d'élevage et forestières menées par ses habitants et donnez des directives pour éviter toute interférence avec le développement de ces activités et d'autres qui peuvent être menées dans le même espace.

Il convient de fournir aux participants des informations sur l'environnement : services disponibles, aspects pertinents, éléments remarquables du patrimoine naturel et architectural, afin que les activités de randonnée qui y sont organisées, soient à la fois un motif de plaisir pour les participants et ceux accompagné, outil pour une plus grande connaissance et respect du Parc et moteur du développement durable et de l'amélioration de la qualité de vie des habitants du Montseny.

1 - Intervenants

Définition du nombre maximum de participants :

-Un nombre maximum de participants est défini pour les différents types d'activité, avec une fourchette qui sera appliquée en fonction des conditions particulières de l'activité à développer :

OU activité chronométrée ou non.

OU type de pistes utilisées (piste goudronnée, chemin de terre, sentier, sentier).

OU % du parcours à l'intérieur des limites du Parc. type de

OU zone tel que défini dans le Plan Particulier.

OU fragilité du territoire traversé et aspects limitants (flore, faune, géologique).

OU période de l'année

OU activité nocturne

-Le nombre maximum de participants par type d'activité sera de :

DISTANCE EN KM	RATIO DE PARTICIPANTS/KM O MAXIMUM DE PARTICIPANTS
10 - 20	28-40
21 - 40	22 - 30
41 - 60	20 - 26
61 - 100	10 - 22
kilomètres vertical	Maximum 400 participants
Activité entièrement par piste	Maximum 3 000 participants
Activité majoritairement par piste (plus de 50% du parcours) *	Maximum 1200 participants

* Il ne peut s'agir que de promenades populaires (non chronométrées), elles ne peuvent être nocturnes, ni dans les zones de Réserve Naturelle.

2 - Activités

Choisissez la qualité et adaptez le nombre d'activités :

- Proposer un calendrier annuel d'activités, en fixant une limite au nombre d'activités pouvant être réalisées.
- Envisager la possibilité de concentrer des événements sur un week-end, et ainsi créer des événements pour différents types de public, et pour différents âges : fête de la montagne.
- Selon le type d'activité et la zone où elle s'exerce, il convient de limiter le nombre total d'activités réalisées dans le Parc :
 - ou Quant aux courses de montagne**, elles auront lieu, au maximum :
 - 3 marathons (sans parcours qui se chevauchent).
 - 4 1/2 marathons.
 - 2 parcours verticaux.
 - 1 ultra-trail (plus de 60 km).
 - 18 courses populaires (jusqu'à 20 km).
 - 3 duatlons.
 - 3 nuits (ces activités doivent avoir le parcours maximum par piste et en aucun cas elles ne doivent traverser des zones de réserve naturelle.

* * toutes les activités dans lesquelles le temps des participants est chronométré, il existe un classement par temps (et/ou des gagnants sont identifiés) et/ou les participants sont identifiés par un dossard ou un dossard numéroté.

3 - Visite

Types de chemins par lesquels une activité organisée peut passer :

- Le type de sentiers à utiliser pour les activités organisées par ordre de priorité sera :
 - Pistes du réseau roulant.
 - Sentiers balisés.
 - Réseau de sentiers dans le Parc, conformément à ce qui est établi au Plan particulier.
 - Chemins et sentiers qui apparaissent tracés dans la dernière cartographie de la maison d'édition Alpina.
 - Celles inscrites à l'inventaire routier, lorsqu'il existe.
 - Exceptionnellement et ponctuellement par lien, d'autres sentiers existants.

Conditions pour le début du tour :

- La première partie du parcours (10% - 15%) se fera sur une piste large pour faciliter le positionnement des participants et éviter les attroupements.
- En fonction du nombre de participants et des caractéristiques du point de départ, des départs échelonnés seront de mise.

Tâches de maintenance pour les chemins et les chemins de l'itinéraire :

- Si des travaux d'entretien doivent être effectués sur une partie du sentier, vous devez avoir l'autorisation de la propriété pour le faire et suivre les critères établis par le parc.

4- Accueil des participants et points de départ et d'arrivée de l'activité

Capacité d'accueil des participants et public prévisible :

- Dans la mesure du possible, le départ doit être effectué dans un centre urbain.
- Le point de départ de l'activité doit disposer de la capacité d'accueil nécessaire.

Capacité de stationnement :

- Il est nécessaire d'anticiper les besoins de stationnement des participants et accompagnateurs. Il est à noter que l'activité doit être compatible avec d'autres activités possibles à ce point de départ, et en aucun cas elle ne doit affecter les autres visiteurs et usagers.

Possibilité d'arriver en transports en commun et d'organiser des transports collectifs :

- Privilégiez les points de départ accessibles en transports en commun.
- Organiser ou promouvoir les transports collectifs.

5 - Information et promotion de l'activité

Diffusion de l'activité :

- La diffusion avant la réalisation de l'activité doit décrire le type d'activité, le public auquel elle s'adresse, etc.
- Il n'est pas possible de diffuser le parcours spécifique avant d'avoir les autorisations correspondantes.
- Évitez de faire des références spécifiques aux successions.
- Les autorisations doivent être obtenues avant la diffusion de l'itinéraire et avant l'ouverture des inscriptions.
- Publier le document sur les meilleures pratiques.

Règles de conduite pour les participants :

- Il est souhaitable que ce règlement existe, qui comprend des aspects généraux, tels que le document de bonnes pratiques, et des aspects spécifiques de l'activité spécifique.

Les utilisateurs peuvent s'informer des modifications du parcours, de l'annulation de l'activité ou d'autres incidents par téléphone, sur le Web ou par d'autres moyens :

- Toute information intéressante avant la réalisation de l'activité est importante pour qu'elle puisse être diffusée de la manière la plus efficace, en particulier les modifications de dernière minute.

En cas d'offre de cadeaux ou de matériel aux participants, privilégiez ceux qui contribuent à transmettre les valeurs spécifiques de l'activité de randonnée et de l'espace protégé, avec des critères de durabilité et de promotion de l'activité économique locale.

6 - Sécurité

Assurance pour les participants :

- Promouvoir que les participants soient fédérés, pour avoir toute la couverture que cela implique.
- Pour couvrir la responsabilité civile, l'entité doit disposer de l'assurance correspondante (conformément à la législation en vigueur).

Contrôle de l'arrivée des participants :

- Pour assurer l'arrivée de tous les participants, il est nécessaire d'utiliser un système de contrôle : contrôle des rafraîchissements, des cartes, des jetons, etc.

Autres aspects de sécurité :

- Fournir aux participants un numéro de téléphone de contact de l'organisation afin de pouvoir communiquer tout type d'incident lors de l'exécution de l'activité. Aux points à forte présence de véhicules, prendre des mesures pour minimiser les risques.
- Recommander le matériel et l'équipement nécessaires pour pouvoir faire l'activité dans des conditions, en fonction du degré de difficulté, de l'état du parcours et des conditions météorologiques.
- En cas de mauvais temps, possibilité d'alternatives.
- Les itinéraires présentant un risque pour la sécurité de l'utilisateur doivent être évités.
- Il est conseillé d'avoir un service d'ambulance (par règlement obligatoire avec plus de 500 participants).

7 - Signalétique

Besoin de signalétique, typologie et identification :

- La signalisation sera temporaire, de préférence avec du ruban adhésif ou des éléments recyclables. En dernier recours avec de la chaux. La peinture n'est pas autorisée.
- La signalisation des activités nocturnes sera réfléchissante.
- Cette signalisation temporaire doit avoir une caractéristique distinctive de l'organisation qui facilite l'identification par les participants.
- Possibilité d'inclure le badge Parc dans la signalétique.

Peut être réutilisé ou recyclé :

- L'option de plaques, de plaques stratifiées ou d'autres supports durables permet leur réutilisation.

Suppression de la signalisation temporaire :

- La signalisation doit être retirée le jour même. Exceptionnellement, il peut être retiré le lendemain.

8 - Autorisations

- Tous ceux qui sont nécessaires doivent être traités.
- L'autorisation doit être demandée aux propriétaires des domaines dans lesquels se déroule l'activité.
- Vous devez suivre un ordre de demande d'autorisation :
ou Propriétaires-Parc-Conseils-Circulation
- Il est nécessaire de déterminer l'avance requise pour les demandes d'autorisations. Les différents modèles d'application seront préparés.

9 - Sélection de rafraîchissements

Emplacement approprié :

- Évitez les endroits très fréquentés ou qui peuvent présenter un risque

Critères de réduction du volume de déchets générés.

- Éviter de générer des déchets : verres recyclables (en course c'est difficile), éviter les emballages.

Collecte sélective des déchets générés :

- Mettez des sacs ou des conteneurs pour faciliter la collecte sélective des déchets.
- Assurer une collecte sélective, au moins au début, à la fin et aux points d'arrêt.

10 recommandations pour les participants

Des bâtons:

- N'apportez pas de bâtons de marche ou s'ils sont portés avec un embout en caoutchouc.

Chaussure:

- Utilisez des chaussures appropriées, en évitant les bottes à semelles rigides qui provoquent une plus grande érosion.